

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**La Défenseure des enfants souhaite que soit réalisé rapidement le projet annoncé par la Secrétaire d'Etat à la famille d'un « sas » en Guadeloupe pour accueillir les enfants haïtiens et leurs parents adoptifs et recommande aussi un dispositif d'aide en métropole**

---

Paris, le 16 février 2010

La Défenseure des enfants a été saisie par des médecins pédiatres, pédopsychiatres et des psychologues des conditions d'accueil et de suivi considérées comme préoccupantes pour les enfants haïtiens conduits en métropole via la Guadeloupe pour être remis à leurs parents adoptifs auxquels un jugement les a confiés.

La Défenseure des enfants a envoyé un de ses collaborateurs à l'aéroport d'Orly afin de rencontrer les différents intervenants, observer les familles et les enfants. Il a été constaté que **beaucoup de ces enfants présentaient une détresse psychique qui peut constituer le signe avant coureur d'une perturbation grave de leur équilibre** avec le risque que cela compromette le bon établissement des liens parents-enfants et conduise à l'échec de l'adoption.

Ces observations ont conduit la Défenseure des enfants à s'adresser aux Pouvoirs publics et à leur demander de mettre en place, en Guadeloupe, une période d'accompagnement avec des professionnels formés de 8 à 15 jours à destination des enfants et des familles adoptantes.

La Défenseure des enfants se félicite donc du projet annoncé lors des Etats généraux de l'enfance par la Secrétaire d'Etat à la famille, Nadine Morano, et souhaite que soit mise en place le plus rapidement possible un « sas » **de suivi médical, psychologique, pédagogique et juridique** en Guadeloupe, pour les enfants et les familles adoptantes. Ce dispositif permettrait de **réduire sur les enfants les effets liés aux traumatismes du séisme mais aussi à un déracinement brutal et d'accompagner la création de liens affectifs**. 400 enfants sont encore attendus pour

être remis à leurs parents adoptifs. Il faut rappeler qu'avant le séisme une telle période d'adaptation se déroulait habituellement en Haïti.

Recommandations de la Défenseure des enfants :

- La Défenseure des enfants recommande vivement de **rendre obligatoire cette période d'adaptation** en Guadeloupe dans l'intérêt des enfants et de leur famille adoptive.
- La Défenseure des enfants recommande également le développement **en métropole d'un dispositif d'aide et d'informations concernant les services et les lieux de consultations adéquats et accessibles sans délai d'attente, destiné aux familles adoptantes et à leurs enfants, avec des référents pédopsychiatres et des psychologues, formés aux questions d'adoption** afin de répondre aux éventuelles difficultés rencontrées. Ce dispositif pourrait s'appuyer sur les cellules d'urgence médico psychologique régionales.

Contact presse

Laetitia GOT-THEPAULT

01-53-63-58-66 / 06-32-47-63-93